

**Cour  
Pénale  
Internationale**

---

**International  
Criminal  
Court**

N° : ICC-02/05

Date : 20 juillet 2005

Original : anglais

## LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : M. le juge Claude Jorda, juge président

Mme la juge Akua Kuenyehia

Mme la juge Sylvia Steiner

M. Bruno Cathala, Greffier

## SITUATION AU DARFOUR (SOUDAN)

Public

Décision portant désignation d'un juge unique

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo

**LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I** de la Cour pénale internationale (« la Cour »),

**VU** la « décision assignant la situation au Darfour (Soudan) à la Chambre préliminaire I », rendue par la Présidence le 21 avril 2005,

**VU** le paragraphe 2-b-iii de l'article 39 du Statut de Rome (« le Statut »), en vertu duquel les fonctions de la Chambre préliminaire sont exercées soit par trois juges de la Section préliminaire soit par un seul juge conformément au Statut et au Règlement de procédure et de preuve,

**VU** le paragraphe 2-b de l'article 57 du Statut, en vertu duquel un seul juge de la Chambre préliminaire peut exercer les fonctions prévues dans le Statut, sauf disposition contraire du Règlement de procédure et de preuve ou décision contraire de la Chambre préliminaire prise à la majorité,

**VU** la disposition 1<sup>ère</sup> de la règle 7 du Règlement de procédure et de preuve et la disposition 1<sup>ère</sup> de la norme 47 du Règlement de la Cour, en vertu de laquelle la désignation d'un juge unique est fondée sur les critères retenus par la Chambre préliminaire, comprenant l'ancienneté d'âge ainsi que l'expertise des procès pénaux,

**ATTENDU** qu'à ce stade de la procédure relative à la situation au Darfour (Soudan), la désignation d'un juge unique permettra à la Chambre de fonctionner de manière appropriée et efficace,

**PAR CES MOTIFS,**

**DÉCIDE** de désigner la juge Akua Kuenyehia comme juge unique de la Chambre préliminaire I chargé de la situation au Darfour,

**DÉCIDE** que sous réserve du paragraphe 2-a de l'article 57 du Statut, les fonctions de la Chambre préliminaire I concernant la situation au Darfour seront exercées par le juge unique du 22 juillet 2005 au 18 août 2005.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

*/signé/*

**M. le juge Claude Jorda**  
**Juge président**

*[Signé]*

*[Signé]*

*/signé/*

**Mme la juge Akua Kuenyehia**

*/signé/*

**Mme la juge Sylvia Steiner**

Fait le 20 juillet 2005

À La Haye (Pays-Bas)